

# Fiche de données de sécurité

Selon art. 20 de l'OChim du 05.06.2015 (état au 01.02.2016)

Création: 26.10.2012 Version : 3.0  
 Révision: 10.08.2016 Remplace la version du 06.03.2016  
 Entrée en vigueur: 10.08.2016



## 1 Identification de la substance / du mélange et de l'entreprise

**Nom du produit:** SAKRET Kiesbinder KB PU-UV

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:**

PC1 Adhésifs, mastics (Solidifications du sable, du gravier et des pierres, stable aux UV et couleur)

**Fournisseur:**

Sakret SA  
 Gewerbestrasse 1  
 CH-4500 Solothurn  
 Schweiz  
[www.sakret.ch](http://www.sakret.ch)

**Service chargé des renseignements:**

+41 32 624 55 40  
[m.kuhn@sakret.ch](mailto:m.kuhn@sakret.ch)

**Numéro d'appel d'urgence**

Centre d'information toxicologie à Zürich  
**Appel d'urgence: 145** ou + 41 (0)44 251 51 51  
 Appels non urgents: + 41 (0)44 251 66 66

## 2 Identification des dangers

**Classification de la substance selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**



GHS 06



GHS 08



GHS 09

**Danger**

Acute Tox. 3 (inhal.)	H331
Eye Irrit. 2	H319
STOT 3 (single exp., inhal)	H335
Skin Irrit. 2	H315
Resp. Sens 1	H334
Skin Sens. 1	H317
Aquatic Chronic 2	H411

**Indications particulières concernant les danger pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter conformément au procédé de calcul selon le règlement (CE) n° 1272/2008, dans la dernière version valable.

**Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

**Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:****Pictogrammes de danger:****Mention d'avertissement:**

Danger

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

Isophorone di-isocyanate (substance pure et prépolymère)

**Mentions de danger:**

- H331 Toxique par inhalation  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
 H335 Peut irriter les voies respiratoires  
 H315 Provoque une irritation cutanée  
 H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**Conseils de prudence:**

- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux.  
 P285 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.  
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Etiquetage supplémentaire:**

EUH204: Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.  
 Veuillez observer les indications du fabricant.

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:**

- PBT:** Pas d'informations suffisantes disponibles.  
**vPvB:** Pas d'informations suffisantes disponibles.

**3 Composition / informations sur les composants**

**Caractérisation chimique:** Mélanges

**Description:**

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**Composants dangereux:**

CAS	EINECS		taux
4098-71-9	223-861-6	Isophorone di-isocyanate (IPDI)	20-25 wt%
-	-	Isophorone di-isocyanate (IPDI) prepolymer  Acute Tox. 3, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Skin. Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens.1, Aquatic Chronic 2 H331, H319, H335, H315, H334, H317, H411	> 60 wt%
6846-50-0	203-572-1	2,2-dimethyl-1-(methylethyl)-1,3-propanediyl-bis (2-methylpropanoate)  Eye Irrit. 2, H319	< 15 wt%

**Indications complémentaires:**

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4 Premiers secours

**Indications générales:**

En cas de consultation du médecin, lui montrer cette fiche de sécurité ou l'étiquette du produit. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

**Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin tout de suite en cas de troubles respiratoire et vertige. Les symptômes d'asthme peuvent apparaître immédiatement ou être retardés.

**Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. Consulter un médecin en cas de troubles.

**Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux sous eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. Consulter un médecin tout de suite.

**Après ingestion:**

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche, donner de l'eau à boire et consulter un médecin tout de suite. Ne donner rien à boire ou à avaler aux personnes évanouies. Eviter l'inhalation du vomissement.

## 5 Mesures de lutte contre l'incendie

**Moyens d'extinction:**

Poudre sèche, eau pulvérisée, extincteur CO<sub>2</sub> ou à mousse. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

**Mesures de lutte contre l'incendie:**

Eliminer toute source d'ignition. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Porter un appareil de protection respiratoire autonome et un vêtement de protection adéquat. .

**Remarque:**

Le produit réagit lentement avec l'eau sous formation de dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>. Cette réaction est accélérée en chaleur. Risque d'explosion des recipients.

**Gaz de combustion:**

Sujet à l'ignition peut dégager des gaz toxiques ou nocifs (p.e. monoxyde de carbone CO, dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>, oxyde d'azote NO<sub>x</sub>, acide cyanhydrique HCN).

## 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:**

Mesures autoprotection! Utiliser un équipement de protection individuelle.

Petits coulages: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur adéquate. Eliminer conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Grands coulages: Eviter toute source d'ignition. Tenir à distance les personnes non protégées. Veiller à une ventilation adéquate. Endiguer la liquide (excaver un canal/une fosse). Procéder comme décrit au-dessus "petits coulages".

**Précautions pour la protection de l'environnement:**

Toujours utiliser ce produit selon les prescriptions et conjointement avec le produit complémentaire. Ne jamais laisser le produit non-dilué ou non-mélangé pénétrer dans les égouts, les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Mélangé avec l'eau, SAKRET Kiesbinder KB PU-UV forme un produit solide et non-dégradable.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au chapitre 13.

**Référence à d'autres sections:**

Informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## 7 Manipulation et stockage

**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Porter l'équipement de protection individuel, éviter le contact avec la peau. Ne pas fumer.

Eliminer toute source d'ignition. Ne pas abîmer les recipients.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**Exigences concernant les lieux de stockage:**

Protéger de l'humidité, stocker dans un endroit bien ventilé.

Température de stockage: 13 - 50°C (55 - 120°F). Magasinage: 1 année

**Exigences concernant les conteneurs de stockage:**

Avant de refermer, recouvrir le produit dans le conteneur d'azote gazeux.

Eviter la contamination du produit. En cas de contamination, ne pas refermer le récipient.

**Indications concernant le stockage commun:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires.

**Remarque:**

IPDI réagit avec de l'eau sous formation de substances toxiques et corrosives.

## 8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

**Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**Isocyanates

Monomères et prépolymères	Valeur moyenne d'exposition VME:	0.02 mg/m <sup>3</sup>
mesuré comme NCO total	Valeur limite d'exposition VLE (15 min):	0.02 mg/m <sup>3</sup>

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Conserver à part les vêtements de protection.

**Protection respiratoire:**

Sous utilisation normale du produit, pas d'obligation de porter de protection respiratoire.

En cas de libération involontaire du produit ou si la valeur limite d'exposition est dépassée, porter un appareil respiratoire (filtre B, gris).

**Protection des mains:**

Utiliser des gants de protection (SN EN 374): latex, PVC (0.5 mm) ou nitrile (0.35 mm).



Matériau des gants: Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Le temps de pénétration du matériau des gants: Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**Lunettes de protection:**

Porter des lunettes de protection avec protection latérale (EN 166).

**Sensibilisation:**

Ce produit a un effet sensibilisant pour les voies respiratoires et en contact avec la peau. La supervision médicale de toutes les personnes qui travaillent avec ce produit est recommandée.

Pour toute personne avec des problèmes respiratoires (asthme, bronchite chronique ou autres maladies respiratoires) ou des problèmes cutanés (eczéma chronique, allergies) il doit être vérifié individuellement si elle peut travailler en contact avec ce produit sans risque pour la santé. Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits. Les valeurs limite au poste de travail ne sont pas valables pour des personnes déjà sensibilisées.

## 9 Propriétés physiques et chimiques

<b>Forme:</b>	liquide	<b>Couleur:</b>	brun
<b>Odeur:</b>	faiblement putride	<b>Valeur pH:</b>	non applicable
<b>Gravité spéc.:</b>		1.050 (25 °C, 77 °F)	(eau =1)
<b>Point/intervalle de fusion:</b>		non déterminé	
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>		non déterminé	
<b>Point d'inflammation:</b>		non déterminé	
<b>Température d'inflammation / de décomposition:</b>		non déterminé	
<b>Auto-inflammation:</b>		Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
<b>Danger d'explosion:</b>		Le produit n'est pas explosif.	
<b>Limites d'explosion inférieure / supérieure:</b>		non applicable	
<b>Pression vapeur:</b>		< 0.0009 hPa (20 °C, 68 °F)	
<b>Solubilité dans / miscibilité avec l'eau:</b>		insoluble	
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>		non déterminé	
<b>Viscosité:</b>		900 - 1300 cP (25 °C, 77 °F)	
<b>Autres informations:</b>		Pas d'autres informations importantes disponibles.	

## 10 Stabilité et réactivité

### Décomposition thermique:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### Produits de décomposition dangereux:

Peut dégager des gaz toxiques ou nocifs (p.e. monoxyde de carbone CO, dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>).

### Possibilité de réactions dangereuses:

Danger de polymérisation en cas de contamination des récipients.

### Conditions à éviter:

Températures extrêmes. Humidité. Contamination des récipients.

### Matières incompatibles:

Ce produit réagit avec toutes les substances contenant de l'hydrogène actif: eau, alcooles, amines, acides et bases.

## 11 Informations toxicologiques

### **Toxicité aiguë:**

#### Isophorone di-isocyanate (IPDI), GESTIS

LD<sub>50</sub> (Ratte), oral: 4'830 mg/kg

LC<sub>50</sub> (Ratte, 4h), inhalativ: 0.123 mg/L

#### Isophorone di-isocyanate prepolymer

LD<sub>50</sub> (Ratte), oral: 4'814 mg/kg

LD<sub>50</sub> (Kaninchen), dermal: > 7'000 mg/kg

LC<sub>50</sub> (Ratte, 4h), inhalativ: 0.04 mg/m<sup>3</sup> (respirable aerosol)

#### 2,2-dimethyl-1-(methylethyl)-1,3-propanediyl-bis (2-methylpropanoate), GESTIS

LD<sub>50</sub> (Ratte), oral: 34'600 mg/kg

LD<sub>50</sub> (Kaninchen), dermal: 23'800 mg/kg

LC<sub>50</sub> (Ratte, 6h), inhalativ: > 5.3 mg/L

### Effet primaire d'irritation du produit:

- de la peau: irritation forte
- des yeux: irritation forte

### **Mise en danger de la santé:**

#### Inhalation:

Irritation des voies respiratoires (nez, gorge, poumons).

Risque présumé de sensibilisation, asthme et d'autres problèmes de respiration (bronchite, emphysème, hypersensibilité de la bronche) à la suite d'une exposition prolongée.

#### Contact avec la peau:

Faiblement irritant. Une exposition prolongée peut provoquer rougeurs, enflures, ampoules, une allergie cutanée et des eczéma.

#### Contact avec les yeux:

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer des dégâts permanents.

#### Ingestion:

Irritation de l'appareil digestif, malaise, accompagné d'un ou plusieurs symptômes suivants: vertige, vomissement, léthargie et diarrhée.

### **Sensibilisation:**

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler de tels produits. Ces personnes peuvent réagir à une exposition au-dessous des valeurs limites. Les symptômes d'asthme peuvent apparaître immédiatement ou être retardés.

### **Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les danger suivants:

*sensibilisant*

## 12 Informations écologiques

### Toxicité:

#### - Toxicité aquatique:

Isophorone di-isocyanate (IPDI)

LC<sub>50</sub> (Fisch: Brachydanio rerio, 96h) > = 72.3 mg/l

EC<sub>50</sub> (Krebstierchen: Daphnia magna, 48h) > 27 mg/l

EC<sub>50</sub> (Bakterien: Aktivschlamm, Mischpopulation, 3h) 260 mg/l

EC<sub>50</sub> (Wasserpflanzen: Scenedesmus subspicatus, 72h) > 70 mg/l

Toxique pour les organismes aquatiques.

Entraîne des effets à long terme dans l'environnement aquatique.

#### - Persistance et dégradabilité:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### Comportement dans les compartiments de l'environnement:

- Potentiel de bioaccumulation: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- mobilité dans le sol: Pas d'autres informations importantes disponibles.

### Autres indications générales:

Toujours utiliser ce produit selon les prescriptions et conjointement avec le produit complémentaire.

Ne jamais laisser le produit non-dilué ou non-mélangé pénétrer dans les égouts, les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Les composants de SAKRET Kiesbinder KB PU-UV peuvent être utilisés pour la production des revêtements, qui sont en contact avec l'eau potable. Les composants CAS 4098-71-9 et CAS 6846-50-0 sont mentionnés dans la directive de l'administration nationale de l'environnement (KTW-Leitlinie, Allemagne) et dans l'ordonnance du DFI sur les objets et matériaux (Suisse).

### Résultats des évaluations PBT et VPVB:

PBT: non applicable

vPvB: non applicable

#### Autres effets néfastes:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

### Méthodes de traitement des déchets:

Des grandes quantités ne doivent pas être évacués avec les ordures ménagères mais conformément aux prescriptions légales.

Les résidus peuvent être retournés au fournisseur pour l'élimination conforme aux prescriptions (VeVA-Code 08 04 09).

**Emballages vides non-nettoyés sans résidus:**

Ne pas évacuer avec les ordures ménagères. Élimination uniquement par du personnel spécialisé.

## 14 Informations relatives au transport

**No ONU:** UN 2290

**Nom d'expédition des Nations unies:**

UN 2290 Isophorondiisocyanate, 6.1, III, (D/E), dangereux pour l'environnement

**Classe de danger pour le transport:** 6.1

**Groupe d'emballage:** III

**Dangers pour l'environnement /**

**Marine polluant:** Oui

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines.



## 15 Informations réglementaires

**Réglementations / législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

**Prescriptions nationales (Suisse):**

**- Indications réglementaires selon les restrictions d'emploi:**

Respecter les prohibitions / restrictions selon l'ordonnance sur les travaux dangereux pour les jeunes (art. 4).

**- Indications réglementaires selon ORRChim:** pas d'indications

**- groupe selon OChim:** Groupe 2

**- seuil quantitatif selon OPAM:** 2'000 kg

**Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### Phrases importantes:

H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H331	Toxique par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

**Auteur du document:** Neosys AG, domaine RisCare, gaan

**Révision:** Neosys AG, domaine RisCare, brma

#### Modifications par rapport à la dernière version (du 06.03.2016):

Addition du numéro de version et date de modification (en-tête).

Adaption de la description de l'usage (section 1). Réduction et précision des phrases P (chapitre 2).

Correction des composants dangereux pour l'étiquette (chapitre 2).

Suppression des éléments de l'étiquetage dans chapitre 15.

Suppression de l'indication selon l'ordonnance sur la protection de la maternité (chapitre 15).

#### Acronymes et abréviations:

ADR	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
RID	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer L'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation sur eaux intérieures.
ADN	
IMDG	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA	International Air Transport Association
ICAO	International Civil Aviation Organization
GHS	Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
CLP	Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
ISO	International Standards Organization
IUCLID	International Uniform Chemical Information Database
GESTIS	Datenbank des Instituts für Arbeitsschutz der Deutschen Gesetzlichen Unfallversicherung (IFA)
LD	Letal dosis
LC	Letal concentration
STOT	Specific Target Organ Toxicity
CMR	carcinogen, mutagen, toxic to reproduction
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
PBT	persistant, bioaccumulative, toxic
vPvB	very persistant, very bioaccumulative
Ochim	Ordonnance sur les produits chimiques
ORRChim	Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques
OPAM	Ordonnance du 27 février 1991 sur la protection contre les accidents majeurs